



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

installations sportives

Question écrite n° 95441

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la rénovation et la construction des patinoires dans notre pays. En effet, la France semble ne pas avoir, depuis d'ailleurs de longues années, de véritable politique coordonnée en matière d'implantation et de réparation de ces patinoires publiques ou privées, à travers son territoire. Il lui demande donc de lui préciser le nombre actuel de patinoires ouvertes au public, et le nombre d'opérations de réhabilitation ou réparation engagées, durant ces dix dernières années à travers le pays ; il souhaite également savoir l'action de financement de ces investissements déjà menés et qu'il compterait engager dans les années qui viennent.

Texte de la réponse

Le recensement national intégral des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques initié en 2004, achevé en décembre 2005, actualisé en continu et dont l'outil d'exploitation a été mis en ligne le 29 mai 2006 (www.res.jeunesse-sports.gouv.fr) permet de connaître avec précision le patrimoine sportif de notre pays. Ainsi, 182 patinoires ou aires de pratique de sports de glace étaient-elles recensées au 5 février 2006 (181 en France métropolitaine et une à Saint-Pierre-et-Miquelon) dont la moitié localisée sur trois régions représentant 36 % de la population : 41 en Rhône-Alpes, 26 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 20 en Île-de-France. L'offre métropolitaine médiane est d'un équipement pour 337 000 habitants ; sept régions ont une offre supérieure à cette moyenne : Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Franche-Comté, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées, Lorraine, Champagne-Ardenne. À l'inverse, l'Aquitaine et le Nord-Pas-de-Calais, avec respectivement une patinoire pour 970 000 habitants et une pour 1 332 000, sont les régions les moins équipées. En Île-de-France, le rapport est de 1 pour 548 000 habitants. Cent-soixante-quatorze mises en service de tels équipements ont pu être recensées : 10 patinoires avant 1964, 46 entre 1965 et 1975, 37 entre 1975 et 1984, 39 entre 1985 et 1995, et 42 depuis 1995. Le recensement précise que 87 équipements (48 %) ont connu des travaux importants depuis 1995. Sur les dix dernières années, 26 subventions d'équipement du Fonds national pour le développement du sport (FNDS) puis du Centre national pour le développement du sport (CNDS) ont été attribuées pour des constructions ou rénovations de patinoires de 1997 à 2006 pour un montant total de 6,9 millions d'euros. Les projets de construction ou de rénovation lourde de patinoires sont éligibles aux subventions d'équipement du CNDS. Il convient de souligner l'accroissement du volume de ces subventions - tous équipements confondus (71 millions d'euros en 2007 contre 40 millions d'euros en 2005). Cet effort traduit la volonté du Gouvernement de doter notre pays d'infrastructures à hauteur de ses ambitions sportives, avec la perspective de remettre à niveau l'existant et en veillant à une répartition territoriale en adéquation avec les besoins. L'utilisation des enseignements tirés du recensement national des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques permettra, en outre, de donner à chacun des acteurs concernés (État, collectivités locales, mouvement sportif) des éléments d'appréciation pour optimiser les investissements conséquents dans les patinoires, notamment.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95441

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5329

Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2971